

# BOULEURS infos

Le bulletin d'informations de la commune de Bouleurs

N° 82 - mai 2018

Directrice de publication : Monique Bourdier



## Editorial

L'actualité de la commune est d'abord locale : vote des budgets, donc choix des investissements pour l'année, arrivée imminente de la fibre optique et le retour à la semaine de 4 jours à l'école.

L'actualité est aussi intercommunale ; l'annonce de la commune d'Esblly de son étude pour rejoindre une autre intercommunalité a fait l'effet d'un choc, mais ce n'est qu'une annonce sans demande officielle pour l'instant. Ce départ aura des conséquences plus ou moins importantes selon qu'il reste isolé ou est suivi par d'autres communes.

Témoin de l'évolution de l'intercommunalité depuis 1993, je peux affirmer qu'il faut une taille suffisante pour avoir les moyens de créer des équipements importants comme des crèches, des équipements sportifs et culturels, des piscines... En commune isolée de 1 500 habitants, même de 4 000 habitants, nous n'aurions jamais pu construire une crèche et encore moins deux crèches depuis 2008.

L'enjeu est de trouver l'équilibre pour avoir suffisamment de moyens financiers tout en restant à taille humaine mais l'actualité régionale Ile de France rejoint là notre actualité intercommunale et locale car le devenir de la métropole du Grand Paris n'est pas encore arrêté. Il est probable que nous conserverons les départements de grande couronne dans un premier temps, mais nous nous attendons à des tailles d'intercommunalités plus importantes dans notre secteur. Ce qui conduit à court terme à de profonds changements.

Pour l'instant, l'équipe municipale s'est prononcée pour rester aussi longtemps que possible dans le périmètre du Pays Créçois et de continuer à travailler dans l'intérêt général des habitants. Nous nous refusons à stopper tout investissement et souhaitons maintenir le projet de piscine intercommunale..



Monique Bourdier

## La rentrée scolaire

### Retour à la semaine de 4 jours

Après avis du conseil d'école, le conseil municipal a décidé le retour à la semaine de 4 jours pour respecter le choix des familles qui se sont prononcées à 70 % en faveur de ce changement et celui de la totalité de l'équipe enseignante.

Si la mise en route a été difficile, nous avons depuis trois ans, trouvé un rythme de croisière. L'aide de l'Etat et de la CAF avait permis à la commune de bâtir un programme de qualité mais en sollicitant malheureusement la participation financière des familles.

### Création d'un ALSH le mercredi toute la journée

L'équipe municipale a prévu la création d'un ALSH (\*) pour la journée complète du mercredi avec la même amplitude que la périscolaire habituelle, soit de 7h30 à 18h45. Une de nos animatrices est inscrite dans une formation pour obtenir le diplôme de B.A.F.D. nécessaire pour assumer pleinement la fonction de directrice d'un ALSH.

La demande d'agrément auprès de la Direction Départementale, va être modifiée pour accueillir 28 enfants. Les enfants seront acceptés dans l'ordre des

... / ...



inscriptions jusqu'à concurrence des places par tranche d'âge. Une liste d'attente sera ensuite mise en place.

La participation financière de la commune aux ALSH extérieurs sera maintenue uniquement pour les vacances scolaires (petites et grandes) comme cette année.

Hôtel à insectes réalisé par les enfants du ALSH

Pour assurer le fonctionnement de ce centre de loisirs, nous avons :

- deux animatrices pour les enfants de moins de 6 ans, soit un effectif possible de 16 places.
- une animatrice pour les plus de 6 ans, soit 12 enfants maximum.

La commune inscrira en priorité les enfants qui viendront régulièrement et dont les deux parents travaillent. Les inscriptions occasionnelles seront acceptées dans la limite des places disponibles.

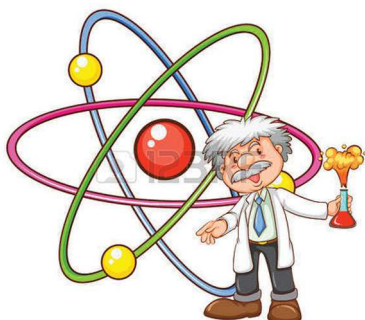
(\* ) ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement

## Activités ludiques du mercredi



En fonction du nombre d'enfants et de leur âge, la commune envisage de maintenir le mercredi des cycles d'activités avec l'**Association Scenoconcept** qui depuis deux ans, dans le cadre des TAP, a proposé successivement : atelier scientifique, métiers du cinéma, photos-presse, cirque, etc.

Selon l'activité, un âge minimum et un groupe homogène sont requis. Nous attendons de voir les inscriptions réelles pour signer une convention avec cette association.



## Inauguration de l'école

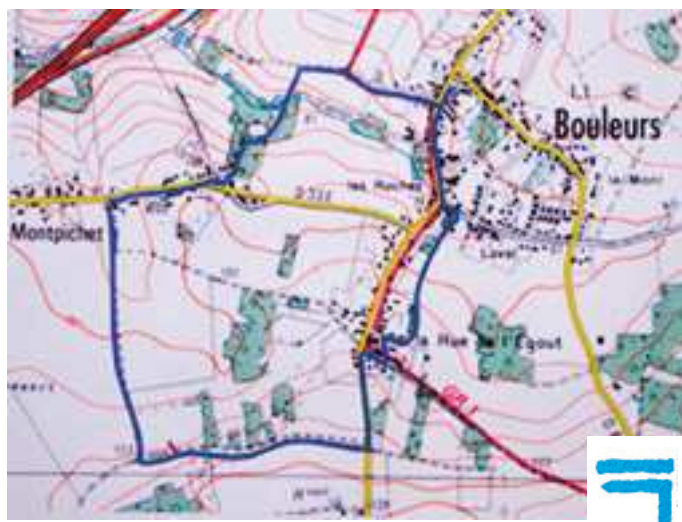
Aujourd'hui, l'extension de l'école est terminée et la commune va pouvoir l'inaugurer et lui donner enfin un nom. A Bouleurs a vécu Alain Satié, un artiste de renommée internationale, figure du mouvement « lettrisme ». En septembre 2014 lors de l'exposition que nous avons faite des œuvres de cet artiste, nous avons évoqué avec son fils la possibilité de donner son nom à notre école.

La commune a obtenu son accord et le conseil municipal s'est prononcé favorablement ainsi que l'équipe enseignante. L'école portera donc le nom d'Alain Satié. Une inauguration avec une petite cérémonie aura lieu avant l'été et toute la population y sera conviée.



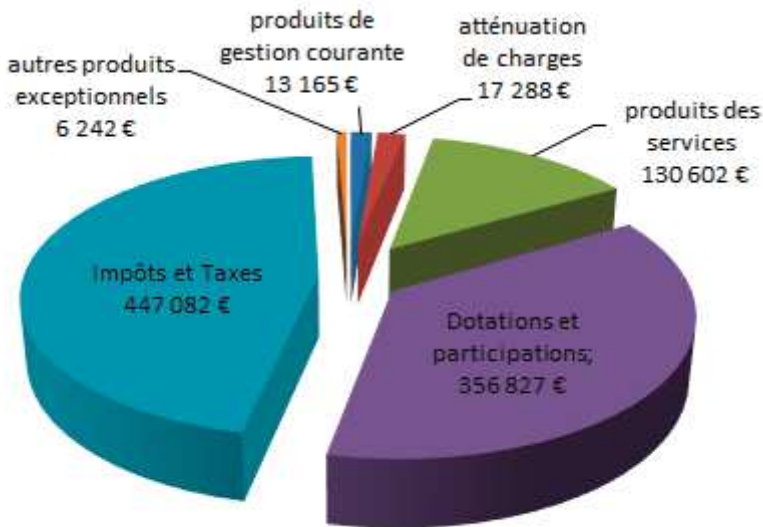
## La Boucle de Bouleurs

La réalisation du circuit pédestre autour de Bouleurs continue à prendre corps. Sa validation au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées) ayant été actée, le Coderando 77 a pu procéder à son balisage. La couleur retenue est le bleu. Il est donc possible d'ores et déjà de le parcourir bien que les aménagements prévus ne soient pas encore réalisés. Pour des contraintes budgétaires, seul le sentier parallèle à la rue de la République allant de la rue des Roches à la rue Marie Bréant sera réalisé en 2018. L'aménagement du lavoir de Vignot et la passerelle sur le ru du Vignot seront réalisés l'année suivante. Bonne promenade toutefois.



# Les chiffres du budget 2017

## Recettes de fonctionnement : 971 204 €

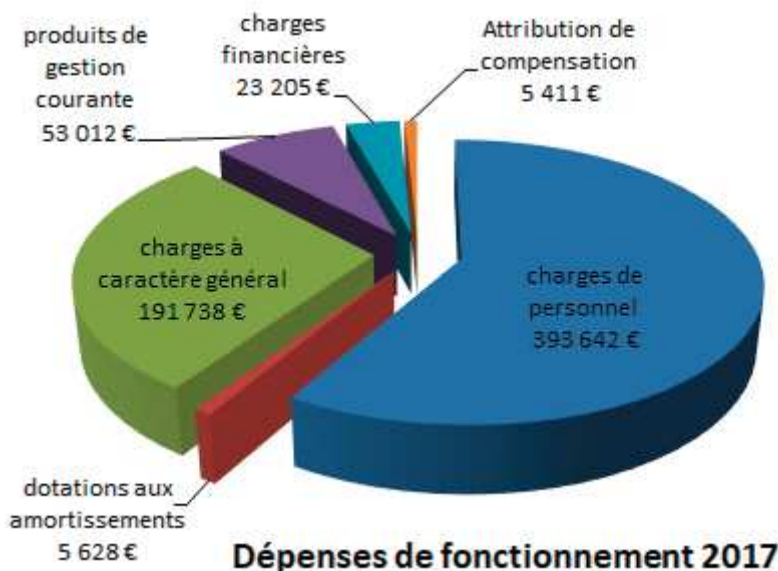


Recettes de fonctionnement 2017

## Ainsi que l'extension de l'école :

Elle a coûté **945 336 €** y compris l'achat de la parcelle qui a permis de faire un parking de treize places pour le personnel et les enseignants. Les travaux seuls avaient été estimés à 650 000 € ; ils auront coûté 661 490 € moins les pénalités émises et ont été financés sur fonds propres de la commune avec une aide de l'Etat de 66 000 €.

## Dépenses de fonctionnement : 672 636 €



Dépenses de fonctionnement 2017

## En investissement, ont été réalisés :

- Achat de parcelles en Espace Naturel Sensible.
- Achat de jeux neufs dans la cour des maternelles.
- La rénovation de deux salles de classe.
- Achat de mobilier pour l'école et d'informatique pour l'école (tableaux numériques interactifs, tablettes).
- Achat d'électroménager pour l'école (sèche-linge, autolaveuses, aspirateur).
- Mise aux normes de l'électricité de l'école et de la mairie ainsi que l'alarme incendie.
- Une 1ère phase de changement de l'éclairage public en LED.
- La rénovation du square pour enfants.
- Changement du système de vidéo-protection.
- Voiries diverses : Montpichet, marquages au sol, barrières... dernière facture du C.T.V., ADAP' Ecole, réparations voiries.

## Les dépenses de fonctionnement :

En 2017, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 6,5% par rapport à l'année précédente.

Il faut noter en particulier les prestations offertes aux familles qui sont toutes déficitaires.

- La périscolaire : coût total 43 810 € Déficit de 9 880 €. Les familles payent ces services à hauteur de 47,63 % et l'aide de la CAF est de 29,81 %.

- Les T.A.P. : coût total de 41 060 € mais un déficit d'environ 4 700 €. Les parents ont contribué à 40,50 % des dépenses, l'Etat et la CAF à hauteur de 47,95 % et la commune a assumé le solde à hauteur de 11,55 %.

- La restauration scolaire : 14 700 repas servis en 2017 pour un coût de 6,92 € /repas (facturé 4,40 €); le déficit de ce service est de 36 630 €.

# Le budget prévisionnel 2018

## Les taux communaux 2018

	Bases 2018	Taux 2018	Produit 2018 attendu
<b>TH</b>	1 678 000	11,69	196 158 €
<b>FB</b>	923 500	18,94	174 911 €
<b>FNB</b>	56 700	50,59	28 685 €
			<b>399 754 €</b>

TH = Taxe d'habitation - FB = Foncier bâti  
FNB = Foncier non bâti

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale et a donc maintenu les taux de l'an dernier. Les bases (le total des valeurs locatives) sont cependant toujours réévaluées par le Ministère des Finances en fonction du coût de la vie.

Comme on peut le voir, la taxe d'habitation représente 50 % des recettes de contributions directes. La commune a inscrit ces sommes au budget car si certains d'entre nous ne la paieront plus en fin d'année, l'Etat compensera la commune à l'euro près.

## Les recettes prévisionnelles

La commune a constaté que l'Etat a maintenu sa dotation générale de fonctionnement au montant de l'an dernier avec un supplément de 5 000 €.

Par contre, les autres recettes sont en baisse :

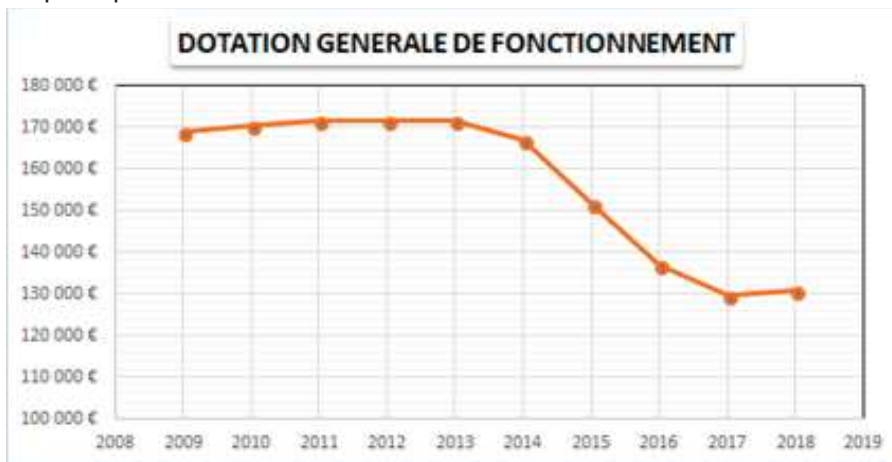
- La taxe sur les droits de mutation et le fonds départemental de péréquation sont en baisse.

- La taxe sur les terrains devenus constructibles très nettement en baisse.

- Le fonds de soutien scolaire et l'aide pour les TAP sont calculés sur un semestre.

La lutte contre les inondations entraînant de grandes dépenses, le conseil municipal a décidé de transférer une partie du budget assainissement pour contribuer au financement des travaux.

Le solde de l'exercice 2017 est de 255 164 € mais en cumulant les excédents, c'est un montant de 474 749 € que l'on peut reporter en recette de fonctionnement. S'y ajoute le transfert de 180 000 € pour l'assainissement des eaux pluviales.



## Le compte de gestion 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affecté à l'investissement 1068 n-1	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>EXPLOITATION</b>	863 335,78 €	- 573 488,89 €	298 567,67 €	588 414,56 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	27 504,60 €		- 43 402,34 €	- 15 898,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>890 840,38 €</b>	<b>- 573 488,89 €</b>	<b>255 164,33 €</b>	<b>572 515,82 €</b>

## Les dépenses prévisionnelles

Reconduction des dépenses de fonctionnement en tenant compte du retour à la semaine de 4 jours et la création d'un ALSH les mercredis toute la journée.

De nouveaux contrats de maintenance s'ajoutent à ceux déjà en cours mais c'est en investissement que les dépenses seront importantes.

### La transformation du presbytère en logements et cabinet paramédical

Le montant total des travaux et des honoraires étaient estimés à 388 090 € TTC. Vont s'y ajouter des travaux supplémentaires suite aux études techniques complémentaires demandées par l'architecte sur la structure et l'état réel du bâtiment.

La subvention obtenue du Département et de la Région se monte à 226 988 € à laquelle s'ajoute l'aide de l'Etat que la commune vient d'obtenir pour un montant de 57 649 €.

La part non subventionnée sera financée par un emprunt sur 15 ans pour profiter des taux bas. Son remboursement sera couvert par les loyers estimés à environ 20 000 €/an. A terme, cet investissement procurera des recettes complémentaires à la commune tout en ayant contribué à la sauvegarde de notre patrimoine.



### Des travaux de voirie...

La rue du Corbier, l'impasse de Laître, la rue du Tilleul et les trottoirs rue du Mont pour lesquels la commune a obtenu une subvention.

### et de gestion du ruissellement des eaux pluviales

Par la création d'un bassin de rétention, de noues et de haies.

### Les autres dépenses sont :

- Le rachat des parcelles mises en emplacement réservé au PLU.
- Le changement du véhicule utilitaire de la commune à bout de souffle.
- La mise aux normes du chauffage au gaz de l'église.
- La vérification de la couverture du city-stade.
- La phase 2 de remplacement en LED de l'éclairage public (rue de Montpichet, rue de Sarcy, rue du Tilleul, chemin de Rebais, rue Marie Bréant et rue du Corbier, rue du Champ au Prince et rue des Acacias).
- La sente rurale 1ère partie après l'obtention d'une subvention du CD77.
- Les plantations du talus de l'école à l'automne
- L'implantation de nouvelles caméras pour continuer de couvrir tous les carrefours après sollicitation de subventions.



# Le schéma directeur d'assainissement

Après instruction de notre projet de révision du zonage d'assainissement par les services de l'Etat, une enquête devrait avoir lieu du 20 juin au 20 juillet 2018. Les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur seront communiquées ultérieurement.

De nouvelles règles s'imposent au PLU pour toute nouvelle construction.

Depuis le lancement de cette révision, la commune a subi plusieurs événements pluvieux avec écoulements importants dans le secteur de la rue du Mont et de la rue du Tilleul.



La rue du Tilleul transformée en torrent par l'eau venant des champs en amont

La commune a donc reporté les travaux de réfection du carrefour avec la rue des Roches et la création de trottoirs rue du Mont et déposé une nouvelle demande de subvention pour la rue du Tilleul afin de réaliser les travaux en même temps.

Elle a fait réaliser, en parallèle, une étude hydraulique sectorisée pour que soit pris en compte, avant les travaux de voirie, les ouvrages nécessaires pour limiter le débit de pluies vicennales (20 ans).



La route de Sarcy et les champs gorgés d'eau qui la bordent

Cette étude a démontré le besoin de création d'un bassin de retenue, de noues et de plantation de haies en amont. Une réunion technique aura lieu en juin avec les agriculteurs concernés, en présence de tous les acteurs institutionnels.

D'autre part, le Syndicat Intercommunal du Grand Morin qui gère les travaux de nettoyage de la rivière, a diligenté une étude sur l'ensemble du ru Bouton qui se jette dans le Grand Morin à Couilly-Pont aux Dames.

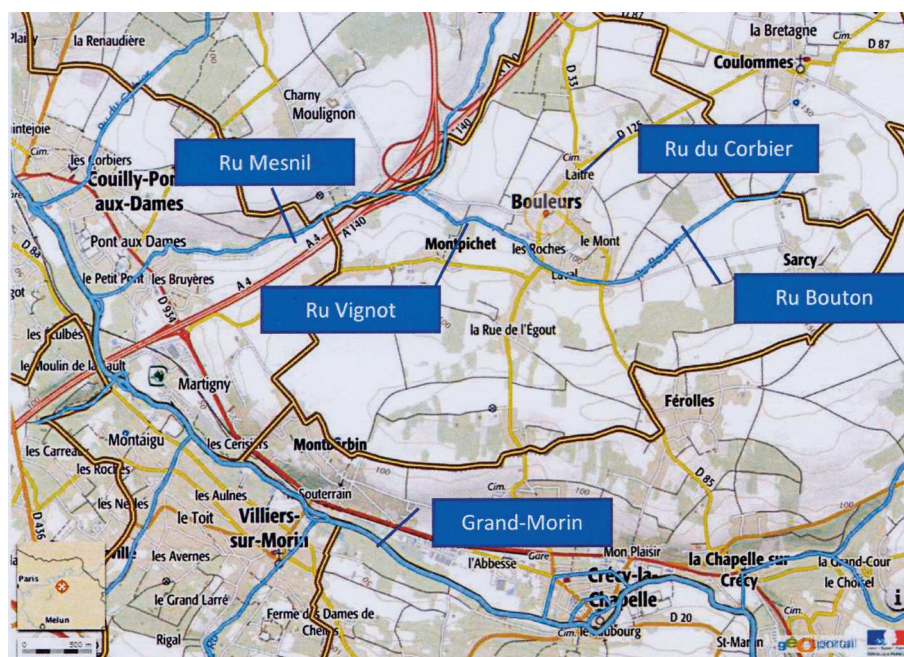
L'apport d'eau brutal, issu de ce bassin versant, vient accentuer les crues en impactant les

communes en aval.

Le syndicat a donc fait étudier les mesures à prendre qui se révèlent très importantes : d'autres bassins de rétention vont être nécessaires sur Bouleurs pour préserver le fond de vallée.

La compétence de la loi GEMAPI (\*) de prévision des inondations a été dévolue aux intercommunalités mais qui n'ont pour l'instant ni les moyens humains ni financiers pour l'exercer. La mise en route prend du temps.

(\*) GEMAPI = Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations



# Actualités récentes

## A la recherche de sa descendance



Le 11 mars dernier s'est tenu à la Maison des Associations de Bouleurs, l'**Assemblée Générale du Cercle généalogique de la Brie**. Cette association regroupe des adhérents ayant des recherches généalogiques ou historiques à effectuer en Seine-et-Marne. Une association vivante et passionnée si l'on en juge par la qualité des débats qui s'y sont tenus.

A l'issue de cette réunion, **Monique BOURDIER** a reçu des mains du président de cette association un ensemble de documents recensant tous les Actes émis entre 1576 et 1912. Cet ensemble est composé de trois volumes concernant les mariages, les baptêmes et les naissances, les sépultures et les décès.

Ce travail important, réalisé par des adhérents du Cercle généalogique de la Brie, permet de ne plus manipuler les anciens et fragiles registres. Ces documents sont disponibles et peuvent être consultés en Mairie. Ils seront certainement très utiles pour qui est à la recherche de sa descendance.

## La vidéoprotection et la sécurité du quotidien

### Développement de la vidéoprotection

Le 11 avril 2018, réunion en mairie de Bouleurs des maires du Pays Créçois autour du lieutenant de gendarmerie et des officiers-référents sécurité sur la réglementation en matière de vidéoprotection, la qualité à exiger des fournisseurs pour obtenir des images de jour comme de nuit et bien sûr les subventions possibles.

Pour terminer de manière pratique les préconisations demandées, la commune de Bouleurs a fait la démonstration du nouveau système de vidéoprotection mis en place depuis quelques mois chez elle et qui a déjà fait ses preuves.



### La police de sécurité du quotidien

Le 2 mai 2018 en mairie de Crécy la Chapelle, présentation aux maires de la circonscription par le commandant du groupement de gendarmerie de Coulommiers de la nouvelle politique en matière de sécurité du quotidien avec trois objectifs : prévention, intervention et investigation, en améliorant également l'accueil du public et la prise en charge de ses préoccupations.

## La brocante à Bouleurs



Les Parents d'Elèves de BOULEURS ne pouvaient pas mieux choisir cette année le jour de leur brocante. Ce 6 mai 2018 fut en effet un jour « béni des Dieux ». La brocante qu'ils avaient organisée ne pouvait espérer circonstance plus favorable. Tout était là, le soleil, les vendeurs, les chalands. Il y flottait ce jour là comme un air de vacances. Un succès qu'il faudra renouveler l'année prochaine.

# Infos à connaître



## Au théâtre ce soir

La **Mairie de Bouleurs et Confluence** - Café littéraire et Artistique en Pays Créçois - vous invitent à assister à

### FAUX DEPART

une comédie de Jean-Marie Chevret interprétée par la Compagnie « A tire d'Aile »

*En 2004, la retraite a un parfum de fin d'adolescence. Pour Odile et Jean Marmion, tout jeunes inactifs, c'est l'heure de concrétiser les rêves. Si Jean a dans la tête " une petite maison dans la prairie ", Odile fantasme sur le parfum des coulisses de théâtre et les angoisses des soirs de premières. Difficile aiguillage qui pourrait bien mettre l'amour en péril.*

**Samedi 26 mai à 20h30 - Maison des Associations  
77580 BOULEURS - Entrée Libre**

## La fibre optique au Pays Créçois

Pour répondre aux interrogations concernant le déploiement de la fibre optique sur les communes du Pays Créçois, sur les fournisseurs d'accès disponibles, les abonnements, etc., la Maison de services au public du Pays Créçois met en place une permanence d'information le mercredi 27 juin, de 14h à 18h, 3 rue de la Chapelle - 77580 CRECY LA CHAPELLE - tél. : 01 64 63 75 39 - E-mail : msap@payscrecois.net

## Le forfait Imagine R

Pour Les élèves déjà titulaires d'un forfait imagine R pour 2017-2018, la souscription au forfait Navigo Imagine R s'effectuera en ligne sur le site Navigo.fr dans la rubrique « je gère ma carte ».

Des formulaires de souscription sont mis à disposition dans des points de vente pour ceux ne pouvant s'inscrire sur le site Navigo.fr.

La carte Bon Plan, qui donne des réductions et des offres exclusives chez de nombreux partenaires, sera exclusivement accessible sur [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)

Pour tout complément d'information, contacter le 09 69 39 88 88.

## Fête de l'école et kermesse

Notez sur vos agendas la date de **23 juin 2018**. Comme chaque année, l'équipe enseignante clôturera l'année scolaire par un spectacle préparé avec tous les enfants de l'école. Parallèlement, les Parents d'Elèves vous inviteront ce jour là à venir à leur kermesse de fin d'année. Ambiance sympathique assurée. Que pourrait-il y avoir de plus agréable pour clôturer une année scolaire ?

## Drones de loisirs

Nous avons reçu en mairie des plaintes pour le survol en basse altitude de drones au-dessus des habitations.

Aussi avant de vouloir piloter cet engin, n'oubliez pas de garder à l'esprit ces 10 règles :

- ne pas survoler les personnes
- respecter les hauteurs maximales de vol
- ne pas perdre son drone de vue
- ne pas l'utiliser au-dessus de l'espace public en agglomération
- ne pas l'utiliser à proximité des aérodromes
- ne pas survoler des sites sensibles ou protégés
- respecter la vie privée d'autrui
- ne pas diffuser vos prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale
- vérifier dans quelles conditions vous êtes assurés pour la pratique de cette activité.

**Attention à la nouvelle législation qui va s'appliquer au 01/07/2018**

### Mairie

24 rue de l'Eglise  
77580 Bouleurs  
tél.01 64 63 84 14  
fax 01 64 63 05 32

Contact : [mairiedebouleurs@wanadoo.fr](mailto:mairiedebouleurs@wanadoo.fr)

web : <http://www.mairiedebouleurs.fr>  
ouverture au public :

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
et le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux